



Revue de presse

SAAFI SAS au capital de 13 850 €
18, rue Balthazar Dieudé – 13 006 Marseille
www.saafi.fr – www.sakina-takaful.fr – contact@sakina-takaful.fr
Tél : 01 84 14 57 09
R.C.S 811 685 379 APE 6622Z – ORIAS 15006107



Table des matières

Musulmans en France – 23 juin 2021	3
Econews – 23 avril 2021.....	4
Middle East Insurance Review – 29 mars 2020	5
Espace Manager – 27 mars 2020	6
Islamic Finance News daily alert – 27 mars 2020	7
Financial Afrik – 27 mars 2020	8
Salaam Gateway – 25 mars 2020.....	9
Revue de l'Assurance – décembre 2019	10
Reporters - 28 novembre 2019	11
Islamic Finance News – 13 novembre 2019	12
Radio Algérienne – 12 novembre 2019.....	13
Oumma – 12 novembre 2019.....	14
L'Expression – 10 novembre 2019	15
Econostrum – 8 novembre 2019	16
L'Express DZ – 8 novembre 2019.....	17
Ribh – 8 novembre 2019	18
El Moudjahid – 5 mai 2019.....	19
Islamic Finance News – décembre 2018.....	20
El Massa – 27 novembre 2018.....	21
Ajib – 23 juin 2022	22



SAKINA, L'ASSURANCE FUNÉRAILLES TAKAFUL

f Facebook t Twitter



Contracter une assurance, ou obtenir un financement, est un véritable casse-tête pour les musulmans attachés à ne pas tomber dans le riba. Ezzedine Ghamallah, spécialiste de la finance islamique, a décidé de s'attaquer au problème en créant la société SAAFI. Il a alors reçu un véritable flot de demandes de personnes souhaitant financer les obsèques d'un proche ou assurer son rapatriement dans son pays natal.

C'est ainsi qu'il a créé SAKINA, l'assurance funéraires takaful.

Voir le site de Sakina

PARTAGER f Facebook t Twitter

« Précédent
ARMÉNIE-AZERBAÏDJAN : LE DROIT, RIEN QUE LE DROIT...

A LIRE AUSSI



ARMÉNIE-AZERBAÏDJAN : LE DROIT, RIEN QUE LE DROIT...

© 22 juin 2021



DES OFFICIELS SE LIVRENT À DES AGRESSIONS ET DES DISCOURS RACISTES ET ANTISÉMITES DANS LA COMMUNE DE GALLUIS (YVELINES)

© 20 juin 2021



S.E. M. RAHMAN MUSTAFAYEV, AMBASSADEUR D'AZERBAÏDJAN INTERVIEWÉ SUR ÈRE TV

© 20 juin 2021



AZERBAÏDJAN-TURQUIE : LA DÉCLARATION DE CHOUCHA

© 16 juin 2021



Actualités - Actualités

ACTUALITÉS ÉCONOMIE ISLAMIQUE

Communiqué de presse, 23 avril 2021 Pour le Ramadan 2021, SAAFI lance sa plateforme Takaful digital

Par Econews 23 Avril 2021

0 0 0



Instituée à la demande d'associations et de pompes funèbres musulmanes établies en France, SAAFI avait lancé, en 2020 Sakina, première offre Takaful en France destinée au financement des obsèques et du rapatriement selon les principes de solidarité.

Marseille, le 23 avril 2021 – C'est une fonctionnalité très attendue de la communauté musulmane tricolore que commercialise le courtier grossiste en assurances SAAFI basé à Marseille : la souscription en ligne d'une assurance décès rapatriement conforme au Takaful régitant les principes mutualistes et participatifs de la finance islamique. Baptisée Sakina (« quiétude intérieure » et « tranquillité du cœur » en arabe), elle permet à son détenteur de couvrir les frais d'obsèques et éventuellement de rapatriement en intégrant les rituels religieux et le respect de leurs dernières volontés. « Nous voulons offrir aux adhérents la possibilité d'établir un devis et une souscription totalement dématérialisée sur notre plateforme digitale », explique Ezzedine Ghiamallah, chercheur en finance et co-fondateur de SAAFI.

La plateforme permet de réaliser des devis, d'éditer des bulletins d'adhésion, de les signer électroniquement et d'enregistrer le paiement de sa première cotisation par carte bleue. Les garanties sont accordées de 12 ans à 85 ans, la souscription se réalise sans questionnaire médical. Le contrat permet au participant d'obtenir un capital destiné à couvrir ses frais d'obsèques et de rapatriement en cas de décès. A son décès, le capital choisi lors de la souscription sera versé au bénéficiaire désigné dans le contrat. Le bénéficiaire du contrat peut être

Econews – 23 avril 2021

News > Middle East

29 Mar 2020

France: SAAFI offers first takaful cover for funerals

29 Mar 2020

f t in



Takaful

Insurance broker SAAFI in France is offering a highly anticipated takaful funeral and repatriation to the product, the first such Islamic insurance product in the country.

Called Sakina (meaning "inner peace" and "tranquility of the heart" in Arabic), it allows subscribers to cover the costs of funerals and possibly repatriation by incorporating religious rituals and respecting their last wishes. The product was launched at the request of Muslim funeral societies and organisations in France. The insurance covers those aged 12 to 85.

Other News

Egypt: Regulator clears confusion over stakes held in Islamic insurers by conventional players

UAE: National Takaful Company (Watania) posts 40% jump in net profit for 2019

UAE: Regulator postpones implementation of new life insurance rules by 6 months

UAE: Biggest takaful company nets 21 times more profits in 2019

Global: IFSB seeks views on exposure draft on takaful sector transparency

Today's News



COVID-19: Insurers deliberate over compensation and benefits for employees



Japan: Life insurers seek to raise payment amount for coronavirus-related death claims



Malaysia: COVID-19 leads to significant number of enquiries on premium deferment



California: Department of Insurance tells insurers to refund premiums



Union of Arab insurance supervisors: discusses ways of countering COVID-19 impact



UAE: Oman Insurance offers motor customers premium discount

Follow Middle East Insurance Review

f t in y d

The subscription is accepted without the customer having to answer a medical questionnaire. The contract allows the participant to obtain funds intended to cover the costs of a funeral and repatriation to the country of origin of the insured. Repatriation will be made to North Africa, Central Africa or the Indian Ocean region.

On the death of the insured, the insured amount is paid out to the beneficiary named in the takaful contract. The beneficiary may be a natural person or a legal person such as an undertaker.

Marseilles-based SAAFI engages in three areas of expertise: takaful brokerage, Islamic financial investment advice and social responsibility training.

Middle East Insurance Review – 29 mars 2020



Today's News

BAHRAIN: Khaleeji Commercial Bank to raise up to US\$200 million through additional Tier 1 Sukuk

SAUDI ARABIA: Saudi Arabia raises SAR15.57 billion (US\$4.14 billion) through domestic Sukuk

MALAYSIA: AmBank Islamic turns to Sukuk Musharakah to raise RM1 billion (US\$227.42 million)

GAMBIA: Gambian investors rush for six-month and one-year sovereign Sukuk Salam; shy away from 91-day paper

FRANCE: SAAFI introduces new Takaful product for repatriation and funeral

PAKISTAN: State Bank of Pakistan delays IFRS 9 implementation in light of COVID-19

MALAYSIA: Bursa Malaysia rolls out additional COVID-19 measures including expanding margin financing collateral universe



Islamic Finance News daily alert – 27 mars 2020

Groupe BGFIbank
Partner for your success

www.groupebgfi.com

FINANCE

LEADERS

SECTEURS

Espace PME

EDITORIAL

PREMIUM

Q

Accueil > Finance > Assurance > France: le courtier SAAFI invente la première assurance décès rapatriement Takaful

Finance

Assurance

France: le courtier SAAFI invente la première assurance décès rapatriement Takaful

Par Rédaction - 27 mars, 2020

Partager

Facebook

Twitter

LinkedIn

+

Marseille, le 25 mars 2020 – C'est une offre très attendue de la communauté musulmane tricolore que s'apprête à commercialiser le courtier grossiste en assurances SAAFI basé à Marseille : la souscription d'une assurance décès rapatriement conforme au Takaful régissant les principes mutualistes et participatifs de la finance islamique. Baptisée Sakina (« quiétude intérieure » et « tranquillité du cœur » en arabe), elle permet à son détenteur de couvrir les frais d'obsèques et éventuellement de rapatriement en intégrant les rituels religieux et le respect de leurs dernières volontés. « Nous voulons offrir aux souscripteurs un environnement apaisant qui les réconforte sur l'application de leurs souhaits religieux », explique Ezzedine Ghlamallah, chercheur en finance et co-fondateur de SAAFI.

S'ABONNER À LA NEWSLETTER

Abonnez-vous à notre newsletter et rejoignez nos 35 957 abonnés.

Adresse mail

S'abonner

ARTICLES PREMIUM

Marché financier UMOA: Le CREPMF met en place un guide pour...

27 mars, 2020

Sénégal : Forte contraction de l'activité économique en janvier

26 mars, 2020

Banques : BOA Mali accuse une grosse perte de 7 milliards

24 mars, 2020

RDC : la Rawbank change de Directeur général

24 mars, 2020

RDC : le franc congolais poursuit sa dépréciation face au...

23 mars, 2020

Guinée: Alpha Condé, le dernier des Mobutu

22 mars, 2020

Financial Afrik¹ – 27 mars 2020

¹ Média multi-support, Financial Afrik propose une information financière stratégique aux cadres et dirigeants. Une information factuelle, « Globale », où l'actualité du continent africain est confortée par des actualités locales ciblées.



Halal Industry

Islamic Finance

Islamic Lifestyle

SIGN IN

CREATE ACCOUNT

ISLAMIC FINANCE

SAAFI offers in France Sakina Funerals, first Takaful inhumation and repatriation coverage



BY PRESS RELEASE

25 MAR 2020 PRESS RELEASE

Share in

Marseille, the 25th of March 2020 - This is a highly expected offer from the tricolor Muslim community that is about to market the Takaful wholesaler broker SAAFI based in Marseille: the adhesion of inhumation and repatriation coverage by Takaful ruled by the mutual and participative principles of Islamic finance. Called Sakina, this new solution allows its holders to cover the costs of funerals and possibly repatriation towards the country of origin by incorporating religious rituals and respecting their last wishes. "We want to provide to the subscribers a calming atmosphere that comforts them with the application of their religious choices," said Ezzedine Ghlamallah, finance researcher and co-founder of SAAFI.

The guarantees are granted from 12 years to 85 years, the adhesion is carried out without medical questionnaire. The contract allows the participant to obtain a capital intended to cover the costs of the funeral and repatriation in the event of death. Upon death, the capital chosen upon subscription will be given to the beneficiary named in the contract. The beneficiary of the contract may be a physical person or a legal person such as an undertaker to directly pay the costs of the funeral and the repatriation to the country of origin of the deceased.

Salaam Gateway² – 25 mars 2020

² En partenariat avec Thomson Reuters, Refinitiv et Dubai Islamic Economy Development Centre (DIEDC), Salaam Gateway est un média dédié à l'industrie du halal, à la finance islamique et au mode de vie islamique. Il offre de l'information et des rapports sur l'économie islamique.

Contribution

SAAFI invente la première assurance décès rapatriement Takaful

Initiée à la demande d'associations et de pompes funèbres musulmanes établies en France, le cabinet de conseil SAAFI, spécialisé dans les solutions d'assurances islamiques, lance Sakina Funérailles, première offre Takaful en France destinée au financement des obsèques et du rapatriement selon les principes de solidarité.

Par Ezzedine Ghlamallah *



D'après *Les Échos études*, le chiffre d'affaires potentiel du Takaful, en France, est évalué à 3,5 milliards d'euros, soit 1,70% du marché total de l'assurance. Ce n'est, sans doute, pas pour rien que la Banque Centrale Européenne indiquait, dans son rapport sur la finance islamique paru en juin 2013, que la finance islamique semblait avoir un bon potentiel à développer en France. Un élément clé indispensable pour permettre à une industrie de révéler tout son potentiel est de favoriser l'apparition d'un grand acteur régional ou mondial auquel tous les autres acteurs

cherchent, ensuite, à prendre des parts de marché. C'est là, l'ambition de SAAFI qui souhaite avec le lancement de Sakina Takaful devenir un tel acteur.

Malgré un contexte tendu, en plein débats sur la laïcité, grâce aux activités de SAAFI, l'assurance Takaful élargit son champ d'action au Maghreb mais, aussi, en Europe. Après avoir conseillé des acteurs de la place pour créer la première société Takaful famille en Algérie, SAAFI, courtier grossiste en assurances spécialisé dans la finance islamique se prépare à mettre, sur le marché français, un nouveau produit, Sakina Funérailles.

« Dans le contexte actuel où même le port du foulard est un problème pour une partie de la société française, la France est, peut-être, l'un des pays où il est le plus difficile de pratiquer la finance islamique et ce, malgré son potentiel. Pour surmonter ce paradoxe, nous voulons montrer que les musulmans vivant en France ont beaucoup à offrir, notamment en termes d'assurance et d'innovation financière », explique le cofondateur de SAAFI en 2015 et coauteur de l'*Encyclopedia of Islamic Insurance Takaful and Retakaful* en 2019, auteur des présentes lignes dans la contribution que

le lectorat a sous les yeux.

La nouvelle offre est en préparation, depuis 2015, mais, le développement de Sakina Funérailles a sérieusement commencé en 2016, lorsque SAAFI s'est associée à MUTAC, une mutuelle française spécialisée dans l'assurance funéraire qui porte le risque. Au total, environ 100 000 euros ont été investis pour lancer ce produit et davantage d'investissements doivent être réalisés pour digitaliser le processus de souscription, afin de faciliter la distribution et d'atteindre l'objectif de 50 000 contrats, en 5 ans.

Le lancement de Sakina est une étape importante pour SAAFI, qui a distribué des solutions Takaful développées par d'autres sociétés, comme Swiss Life, Vitis Life et FWU, pendant de nombreuses années, mais cette étape pourrait être politisée, compte tenu du contexte politique actuel.

« Il y a un risque élevé pour la réputation de MUTAC. Par conséquent, SAAFI en tant que développeur et courtier d'assurance s'occupe de la communication et de la distribution de Sakina Funérailles. Nous sommes courtier spécialisé dans la finance islamique et le Takaful, et sommes prêts à faire face à toute polémique potentielle qui résulterait du lancement de notre offre », explique le cofondateur de SAAFI.

60

Revue de L'ASSURANCE N°27 - Décembre 2019

Revue de l'Assurance – décembre 2019

Financement du rapatriement des corps dans les pays d'origine musulmane **Première assurance Takaful en France en 2019**

PAR MARI H.

Du nouveau pour la communauté musulmane, dont algérienne. Grâce aux activités de Saafi, l'assurance Takaful élargit son champ d'action au Maghreb, mais aussi en Europe. Après avoir conseillé des acteurs de la place pour créer la première société Takaful basée en Algérie, Saafi, conseil en investissements financiers et courtier en assurances spécialisé dans la finance islamique, se prépare à mettre sur le marché français un nouveau produit, baptisé « Sakina Takaful ». Un produit inédit. En Europe, il n'existe aucune garantie de Takaful répondant à ce besoin. Ezzedine Ghannouchi, co-fondateur de Saafi, explique, en exclusivité à « Reporters », que cette nouvelle solution doit permettre de mieux financer le rapatriement des corps dans les pays d'origine (Algérie, Maroc, Sénégal, Mali, Comores, etc.) de la communauté musulmane de France. La démarche, ajoute-t-il, va être initiée à la demande d'associations et de pompes funèbres musulmanes établies en France et qui étaient à la recherche de garanties conformes à la charia pour financer les rapatriements des corps vers les pays d'origine de la communauté musulmane de France. Répondant à nos questions, Ezzedine Ghannouchi souligne que le montant du capital garanti choisi par les souscripteurs peut être de 3 500, 5 000 ou 7 000 euros, lequel sera versé à un tiers, le plus souvent les pompes funèbres en charge de réaliser l'inhumation, le reliquat revenant aux héritiers ou versé à des œuvres de charité.

CERTIFICATION CHARIA'ATIQUE ACHEVEE

D'autre part, M. Ghannouchi relève que la souscription à la garantie Takaful exige que le personne décédé soit membre de l'association Bayt al Mel ayant souscrit le contrat collectif Sakina Takaful.

Fourmillant davantage de détails, le co-fondateur du cabinet Saafi précise que l'association Bayt al Mel souscrit le contrat collectif Sakina Takaful pour le compte de ses membres, lesquels, à travers leurs cotisations, créent un compte commun non productif d'intérêts. Pour bénéficier de cette formule inédite, chaque adhérent cotise en fonction de son âge et les excédents techniques (c'est-à-dire quand les cotisations sont supérieures aux sinistres) sont reversés au Fonds d'action sociale de l'association Bayt al Mel. Quant à l'entrée en vigueur du produit, M. Ghannouchi souligne qu'il sera finalisé, donc effectif, à partir de 2019.

Aujourd'hui, indique-t-il, nous avons achevé la certification charia'atique, qui a été confiée à l'Asa en Malaisie en raison de la grande reconnaissance dont jouit cette institution dans le secteur, et « il nous reste à mettre en place les processus de gestion et à passer la distribution pour être pleinement opérationnelle ».

Reporters - 28 novembre 2019

IFN REPORTS

New Takaful product hits France's market amid tense debates on secularism

A mother wearing a Hijab on a school trip reignited heated debates about Islam, Islamism and secularism in France, where 13,500 people took to the street on the 10th November 2019 to demonstrate against Islamophobia. Against this rather tense backdrop, insurance broker SAAFI launched its first in-house Takaful product as demand for Islamic solutions grows. MARC ROUSSOT has more.

The new Wakalah-based insurance, underwritten by MUTAC, a French insurer focusing on funeral insurance, covers death and repatriation of remains for people aged between 12 and 85 years old. Called Sakina, which can be translated as serenity or quietude, it is open to all tax residents in France.

“ Muslims living in France have a lot to offer, including in terms of insurance and financial innovation ”

Four different levels of insurance worth EUR2,000 (US\$2,202.92), EUR3,000 (US\$3,304.38), EUR5,000 (US\$5,507.30) and EUR7,000 (US\$7,710.22) are provided to cover the cost of repatriation to any country in the world.

SAAFI expects to attract 50,000 policyholders within five years. A sizeable number of France's Muslim community have roots in Africa, especially Maghreb countries like Algeria, Morocco and Tunisia, which were part of the French colonial empire.

The new offering has been in the pipeline since 2015 but the development of Sakina earnestly started in 2016 when SAAFI joined hands with MUTAC following demand from French associations of Muslim funeral homes for a Takaful product covering death and repatriation of remains.

In total, about EUR100,000 (US\$110,151) has been disbursed to launch this product and more investments are to be made to digitize the subscription process with the aim of easing distribution.

The launch of Sakina is a milestone for SAAFI, which has distributed Takaful solutions developed by other companies like Swiss Life, Vitis Life, FWU and INAIA Finance for many years — but it is a milestone that could be politicized given the current political context.

“There is a high reputational risk for MUTAC. Therefore, SAAFI as the developer and insurance broker is taking care of the communication and distribution of Sakina. We are a broker specialized in Islamic finance and Takaful, and we are ready to cope with any potential polemic that would arise from the launch of our product,” shares Ezzedine Ghlamallah who co-founded SAAFI in 2015.

While France is home to about 5.72 million Muslims representing 8.8% of the population, according to a 2017 Pew Research report, the path taken by SAAFI is not an easy one.

For instance, Noorassur, a French Shariah compliant financial advisory firm that also provides Takaful products, has been on a bumpy ride, to say the least, since the company took the decision to open branches throughout France back in 2015, receiving death threats and having some of its branches vandalized. Noorassur has also been caught in a legal battle with Nice's town hall in setting up a sign openly stating ‘Islamic finance’.

“In the current context where even wearing a headscarf is an issue for a part of French society, France may be one of the toughest countries to practice Islamic finance. But we want to show that Muslims living in France have a lot to offer, including in terms of insurance and financial innovation,” says Ezzedine. ☺



REDmoney seminars

CREDIT RISK MODELLING

2nd - 9th December 2019
Kuala Lumpur, MALAYSIA

Reach out to us for more information
REGISTER NOW

Dr Tidano Ballin
PhD, (Statistics)

www.redmoneyevents.com seminars@redmoneygroup.com +603 2162 7800


Radio Algérienne
www.radioalgerie.dz

[Podcast](#)
[Direct](#)

[Accueil](#)
[National](#)
[Monde](#)
[Sport](#)
[Société](#)
[Economie](#)
[Culture](#)
[Science](#)
[Qui sommes nous?](#)
[Contact](#)

SAAFI lance la première assurance décès rapatriement Takaful

12/11/2019 - 15:58



Ph.DR

Répondant à un besoin très spécifique du marché des assurances, le cabinet de conseil spécialisé dans la finance islamique et l'assurance Takaful, SAAFI, basé à Marseille, lance la première offre Takaful conforme aux principes de l'islam et destinée au financement des obsèques et rapatriement « selon les principes de la solidarité », fait savoir un communiqué de presse dudit cabinet parvenu à notre rédaction.

Baptisée Sakina (quiétude intérieure ou tranquillité du cœur, ndr), l'offre longtemps attendue par la communauté musulmane tricolore, sera imminemment commercialisée par le courtier grossiste en assurances, qui précise que cette offre inédite vient en réponse à la demande d'associations et de pompes funébres musulmanes établies en France.

« La souscription d'une assurance décès rapatriement conforme au Takaful, réglant les principes mutualistes et participatifs de la finance islamique, (...) permet à son détenteur de couvrir les frais d'obsèques et éventuellement de rapatriement en intégrant les rituels religieux et le respect de leurs dernières volontés », explique Ezzedine Ghiamallah, co-fondateur de SAAFI et chercheur en finance. « Nous voulons offrir aux souscripteurs un environnement apaisant qui les réconforte sur l'application de leurs souhaits religieux », ajoute-t-il. La même source précise que « les garanties sont accordées de 12 ans à 85 ans » et que « la souscription se réalise sans questionnaire médical ».

Quant au contrat de souscription, il permet au participant d'obtenir « un capital destiné à couvrir ses frais d'obsèques et de rapatriement en cas de décès, le capital choisi lors de la souscription sera versé au bénéficiaire désigné dans le contrat et le bénéficiaire du contrat peut être une personne physique ou une personne morale comme par exemple les pompes funébres afin de régler directement les frais d'obsèques et de rapatriement vers le pays d'origine du défunt », est-il précisé.

S'agissant du prix de Sakina, il varie en fonction des niveaux de garanties choisies par les souscripteurs en quatre niveaux : 2000€, 3 500€, 5000€ et 7000€, selon les destinations couvertes dont l'Afrique du Nord, l'Afrique centrale ou encore vers l'Océan indien.

Le co-fondateur de SAAFI tient en outre à préciser que le produit « intègre une territorialité monde entier. Toutefois, l'adhérent devra justifier d'une résidence fiscale en France (...) Sakina étant conforme aux principes du Takaful tout en intégrant une offre fondée sur la mutualité et la solidarité ».

Longtemps réclamé par la communauté algérienne établie à l'étranger, notamment en France, le produit devrait connaître un engouement certain.

LA RADIO EN VIDÉO S



Abdelouahed Kerrar
Président Union Nationale des Opérateurs de la pharmacie UNOP

Toutes les vidéos

Consultations et appels d'offres

Pour vos publicités
Régie Pub
radioalgerie.dz/pub
pub@radioalgerie.dz

PORTAIL DU PATRIMOINE
CULTUREL ALGÉRIEN

LA RADIO EN PHOTO S

Radio Algérienne – 12 novembre 2019







ACCUEIL
CATÉGORIES
DOSSIERS
OUMMATV
ISLAM
PUBLICITÉ
BOUTIQUE MUSULMANE
CONTACT

Publicité

ECONOMIE
SOCIÉTÉ

SAAFI invente la première assurance décès rapatriement Takaful

12 novembre 2019, 13 h 51 min

64 PARTAGES

Portager
Twitter



Initiée à la demande d'associations et de pompes funèbres musulmanes établies en France, SAAFI lance Sakina, première offre Takaful en France destinée au financement des obsèques et du rapatriement selon les principes de solidarité.

C'est une offre très attendue de la communauté musulmane tricolore que s'apprête à commercialiser le courtier grossiste en assurances SAAFI basé à Marseille : la souscription d'une assurance décès rapatriement conforme au Takaful régissant les principes mutualistes et participatifs de la finance islamique.

Baptisée *Sakina* (« quiétude intérieure » et « tranquillité du cœur » en arabe), elle permet à son détenteur de couvrir les frais d'obsèques et éventuellement de rapatriement en intégrant les rituels religieux et le respect de leurs dernières volontés. • Nous voulons offrir aux

LES + PARTAGÉS



1 Guerre 14-18 : il y a plus de Mohammed que de Martin morts pour la France, selon une étude

8.4k Partages



2 Les 10 dates les plus importantes de la vie du Prophète (SAWS)

6.5k Partages



3 Allemagne: Nike met en avant une femme voilée dans sa nouvelle pub

5.4k Partages



4 Hong Kong: des citoyens nettoient la plus grande mosquée de la ville, souillée par des canons à eau bleue

3k Partages

Oumma – 12 novembre 2019

Saafi invente la première assurance décès-rapatriement Takaful

INITIÉE à la demande d'associations et de pompes funèbres musulmanes établies en France, Saafi, le courtier grossiste en assurances, basé à Marseille, lance Sakina, première offre Takaful en France destinée au financement des obsèques et du rapatriement selon les principes mutualistes et participatifs de la finance islamique. L'assurance décès- rapatriement proposée par Saafi permet à son détenteur de couvrir les frais d'obsèques et éventuellement de rapatriement en intégrant les rituels religieux et le respect de leurs dernières volontés. «Nous voulons offrir aux souscripteurs un environnement apaisant qui les reconforte sur l'application de leurs souhaits religieux», a expliqué Ezzedine Ghlamallah, chercheur en finances et cofondateur de Saafi.



L'Expression – 10 novembre 2019

Le courtier Saafi lance une assurance décès rapatriement Takaful



Ezzedine Ghiamallah lance une assurance décès-rapatriement basée sur les principes de la finance islamique (photo : Saafi)

FRANCE. Le courtier marseillais Saafi annonce le lancement de la première assurance décès rapatriement conforme au Takaful, régissant les principes mutualistes et participatifs de la finance islamique. Co-fondateur de l'entreprise, Ezzedine Ghiamallah travaillait depuis un an sur le montage de cette police, comme il l'avait confié en exclusivité à econostrum.info en novembre 2018.

Ce contrat, baptisé Sakina (quiétude intérieure en arabe), bénéficie de la certification de l'organisme malaisien de finance islamique ISRA (International Shariah Research Academy for Islamic Finance). Il a été développé en partenariat avec la mutuelle française Mutac (25 M€ de chiffre d'affaires en 2018), spécialisée dans les assurances prévoyance et obsèques, basée à Pérols, près de Montpellier.

Régi par le Code de la Mutualité et relevant de la branche 20 (Vie-Décès), Sakina couvre, sans questionnaire médical, les frais d'obsèques et éventuellement de rapatriement en intégrant les rituels religieux et le respect des dernières volontés. "Nous voulons offrir aux souscripteurs un environnement apaisant qui les réconforte sur l'application de leurs souhaits religieux. Sakina Takaful intègre de nombreuses valeurs et de nombreux principes conformément aux principes du Takaful avec une offre fondée sur la mutualité et la solidarité", commente Ezzedine Ghiamallah.

"Le contrat permet au participant d'obtenir un capital destiné à couvrir ses frais d'obsèques et de rapatriement en cas de décès. À son décès, le capital choisi lors de la souscription sera versé au bénéficiaire désigné dans le contrat. Le bénéficiaire du contrat peut être une personne physique ou une personne morale comme par exemple les pompes funéraires afin de régler directement les frais d'obsèques et le rapatriement vers le pays d'origine du défunt", précise-t-il.

Réservé aux résidents fiscaux français

Quatre niveaux de garanties sont prévus (2000, 3500, 5000 et 7000€) selon que le rapatriement soit prévu en Afrique du Nord, en Afrique centrale ou alors vers l'Océan Indien. Conformément à la spécificité du Takaful, les cotisations versées sont placées sur un compte sans intérêt et ne servent qu'à payer les frais d'obsèques des participants décédés. Les excédents sont reversés au fonds d'action social de l'association souscriptrice Bayt Al Mei (BAM).

Sakina ne pourra être souscrit que dans l'hexagone, les contracteurs devant être résidents fiscaux français et les garanties ne s'appliquent qu'aux personnes âgées de douze à quatre-vingt-cinq ans. "Nous visons les 60 000 contrats en cinq ans", dévoile Ezzedine Ghiamallah.

Basé à Marseille, Saafi (50 000 € de chiffre d'affaires en 2018) a créé en 2015 le premier cabinet de courtage spécialisé dans l'assurance Takaful.

NE MANQUEZ PAS !

- Médiation limitée à l'international après l'annonce du plan de paix américain
- Bolloré l'Orléans va gérer le terminal portuaire de l'Orléans dédié à l'automobile
- Corisec Lines et La Méditerranée s'allient pour la desserte de la Corse
- Airbus conclut une transaction avec trois pays sur des allégations de corruption

GRAND ANGLE

Le Maroc renforce son dispositif d'efficacité énergétique des logements



Efficacité énergétique avec

FIL D'ACTU

- Bolloré l'Orléans va gérer le terminal portuaire de l'Orléans dédié à l'automobile
24/01/2020
- Corisec Lines et La Méditerranée s'allient pour la desserte de la Corse
24/01/2020
- Airbus conclut une transaction avec trois pays sur des allégations de corruption
24/01/2020
- Menaces sérieuses de fermeture pour l'usine de papier journal de Chapelle Darblay
24/01/2020
- Le premier ministre palestinien fustige contre le plan de paix de Trump
27/01/2020
- Louis Vuitton restaure la marque française la plus valorisée
27/01/2020

SUIVEZ-NOUS



Pour connaître l'actualité économique et politique en Méditerranée

ABONNEZ-VOUS !



Econostrum – 8 novembre 2019



COMMUNIQUE

SAAFI Invente La Première Assurance Décès Rapatriement Takaful

Communiqué - 8 Nov 2019 / 22:10



Initiée à la demande d'associations et de pompes funèbres musulmanes établies en France, SAAFI lance Sakina, première offre Takaful en France destinée au financement des obsèques et du rapatriement selon les principes de solidarité. Marseille, le 7 novembre 2019 - C'est une offre très attendue de la communauté musulmane tricolore que s'apprête à commercialiser le courtier grossiste en assurances SAAFI basé à Marseille : la souscription d'une assurance décès rapatriement conforme au Takaful régissant les principes mutualistes et participatifs de la finance islamique. Baptisée Sakina (« quiétude intérieure » et « tranquillité du cœur » en arabe), elle permet à son détenteur de couvrir les frais d'obsèques et éventuellement de rapatriement en intégrant les rituels religieux et le respect de leurs dernières volontés.

« Nous voulons offrir aux souscripteurs un environnement apaisant qui les réconforte sur l'application de leurs souhaits religieux », explique Ezzedine Ghlamallah, chercheur en finance et cofondateur de SAAFI.

Les garanties sont accordées de 12 ans à 85 ans, la souscription se réalise sans questionnaire médical.

Le contrat permet au participant d'obtenir un capital destiné à couvrir ses frais d'obsèques et de rapatriement en cas de décès. A son décès, le capital choisi lors de la souscription sera versé au bénéficiaire désigné dans le contrat.

Le bénéficiaire du contrat peut être une personne physique ou une personne morale comme par exemple les pompes funèbres afin de régler directement les frais d'obsèques et le rapatriement vers le pays d'origine du défunt.

Sakina Takaful comporte plusieurs niveaux de garanties déterminés en fonction des besoins des participants. Ces derniers ont le choix entre 4 niveaux de garantie : 2000 €, 3500 €, 5000 € et 7000 € qui doivent permettre de financer des rapatriements vers l'Afrique du Nord, l'Afrique centrale ou encore vers l'Océan indien.

En Continu

Djilali Soudani remis en liberté ce dimanche

Téléphone mobile made in Algérie: la réaction du ministère...

Vers le retour à la plume à billets

Les 5 candidats officiellement dans la course à la...

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Dinar

DZD - Algerian Dinar

AED 10.71 AFN 1.24

ALL 1.24

Articles Populaires

Il refuse de prendre les médicaments et refuse de se...

Se santé s'est détériorée ces dernières semaines...

Selon l'économiste Yacine Merzougui « Ould Kaddour » signé...

Zeroual se prononce contre la « période de transition »

Khalida Toumi incarcérée à la prison d'El Harrachi



Accueil Banque Participative Auto FinTech Assurtech Paiement Mobile Blockchain

Formations

NOVEMBRE 3, 2018

France: le courtier SAAFI invente la première assurance décès rapatriement Takaful



Initiée à la demande d'associations et de pompes funèbres musulmanes établies en France, SAAFI lance Sakina, première offre Takaful en France destinée au financement des obsèques et du rapatriement selon les principes de solidarité.

C'est une offre très attendue de la communauté musulmane tricolore que s'apprête à commercialiser le courtier grossiste en assurances SAAFI basé à Marseille : la souscription d'une assurance décès rapatriement conforme au Takaful régit les principes mutualistes et participatifs de la finance islamique. Baptisée Sakina (« quiétude intérieure » et « tranquillité du cœur » en arabe), elle permet à son détenteur de couvrir les frais d'obsèques et éventuellement de rapatriement en intégrant les rituels religieux et le respect de leurs dernières volontés. « Nous voulons offrir aux souscripteurs un environnement apaisant qui les réconforte sur l'application de leurs souhaits religieux », explique Ezzedine Ghlamallah, chercheur en finance et co-fondateur de SAAFI.

Les garanties sont accordées de 12 ans à 85 ans. La souscription se réalise sans questionnaire médical. Le contrat permet au participant d'obtenir un capital destiné à couvrir ses frais d'obsèques et de rapatriement en cas de décès. À son décès, le capital choisi lors de la souscription sera versé au bénéficiaire désigné dans le contrat. Le bénéficiaire du contrat peut être une personne physique ou une personne morale comme par exemple les pompes funèbres afin de régler directement les frais d'obsèques et le rapatriement vers le pays d'origine du défunt.

Sakina Takaful comporte plusieurs niveaux de garanties déterminés en fonction des besoins des participants. Ces derniers ont le choix entre 4 niveaux de garantie : 2000 €, 3500 €, 5000 € et 7000 € qui doivent permettre de financer des rapatriements vers l'Afrique du Nord, l'Afrique centrale ou encore vers l'Océan indien. Sakina Takaful intègre une territorialité monde entier, toutefois l'adhérent devra justifier d'une résidence fiscale en France. « Sakina Takaful intègre de nombreuses valeurs et de nombreux principes conformément aux principes du Takaful avec une offre fondée sur la mutualité et la solidarité », résume Ezzedine Ghlamallah.

Ribh – 8 novembre 2019

RAPATRIEMENT DES CORPS DE LA COMMUNAUTÉ
ALGÉRIENNE ET MUSULMANE

LANCEMENT DE « SAKINA TAKAFUL » D'ICI OCTOBRE

L'assurance Takaful, dont la loi qui la régit en Algérie devrait être promulguée d'ici fin 2019, confirme son statut de composante essentielle de l'écosystème financier islamique.

Un nouveau produit portant rapatriement des corps et financement des obsèques de la communauté musulmane issue, entre autres, de l'Algérie, du Maroc, du Sénégal et du Mali, « sera effectif d'ici octobre tout au plus ». C'est ce qu'a annoncé, hier, M. Ezzedine Ghlamallah, premier responsable au cabinet Saafi, conseiller en investissements financiers, joint au téléphone. Baptisé « Sakina Takaful », ce premier produit en Europe a reçu la conformité Charia'tique du prestigieux institut malaisien ISRA.

Toutefois, ledit cabinet, explique M. Ghlamallah, devra répondre à une problématique liée au marché des assurances européen, précisément à la directive sur la distribution d'Assurances qui oblige, avant tout lancement, d'effectuer des tests et d'élaborer une politique de gouvernance produit. Initié à la demande d'associations et de pompes funèbres musulmanes établies en France qui réclament des garanties conformes à la chari'a pour financer les rapatriements des corps vers les pays d'origine de la communauté musulmane de France, « Sakina Takaful », est soumis à des exigences préalables.

M. Ghlamallah explique que toute prescription de ce nouveau produit impose que



la personne décédée soit « membre de l'association Bayt al mel ayant souscrit le contrat collectif Sakina Takaful ». Cette association souscrit le contrat collectif Sakina Takaful pour le compte de ses membres.

Ces derniers « cotisent et créent un compte commun non productif d'intérêts ». Comment se fait la cotisation ? « En fonction de l'âge de l'adhérent. Les excédents techniques, qui surviennent une fois les cotisations sont supérieures aux sinistres, ajoute le co-fondateur du cabinet Saafi, sont reversés au Fonds d'action sociale de l'association Bayt al mel ».

Quant au montant du capital garanti choisi par les souscripteurs, M. Ghlamallah précise qu'« il varie entre 3.500, 5.000 ou 7.000 euros, lequel sera versé à un tiers, souvent la pompe funèbre en charge de réaliser l'inhumation, le reliquat revenant aux héritiers ou versé à des œuvres de charité ». Soulignons que le Takaful Rapatriement permet à l'assuré musulman de s'assurer en cas de décès que les frais de rapatriement du corps se fassent dans le cadre d'une assurance dont les contributions sont gérées selon la chari'a.

Répondant à nos questions, M. Ghlamallah in-

dique, en termes de prévisions, que son cabinet vise 50.000 souscripteurs pour les cinq premières années.

A travers le monde, l'assurance Takaful, secteur destiné à accompagner l'essor de la finance islamique, a connu une croissance phénoménale.

« Les actifs mondiaux des opérateurs Takaful ont atteint 46 milliards de dollars en 2017 et devraient atteindre 72 milliards à horizon 2023. La croissance du marché mondial est principalement tirée par les trois principaux marchés que sont l'Arabie saoudite, l'Iran et la Malaisie, qui représentent près de 80% du total des actifs mondiaux », précise M. Ghlamallah. Des estimations indiquent que le nombre d'opérateurs (Takaful, re-Takaful et de fenêtres) est de 324 avec 113 opérateurs mixtes, 112 opérateurs généraux, 76 opérateurs familiaux et 21 opérateurs Retakaful.

Fouad Irnatene

El Moudjahid – 5 mai 2019

SECTOR REPORT
TAKAFUL & RE-TAKAFUL (EUROPE)

Takaful & re- Takaful in the European region



Ezzedine Ghlamallah is the executive director of SAAFI which specializes in Islamic finance and Takaful solutions. He can be contacted at ezzedine.ghlamallah@saafi.fr.

In Europe there are legal statutes of mutual insurance companies provided by the law of insurance that allow to practice both Family and General Takaful while remaining faithful to the principles of mutualism and philanthropy. Mutual insurance companies fulfill the conditions of the Takaful cooperative model (non-profit, solidarity, variable contributions, recall and contribution rebates) and they are also essentially in keeping with the spirit of Waqf. This specificity is conducive to considering the possibility of creating a Takaful institution in the European legal framework of mutual insurance, with a fund established in the form of a Waqf. Thanks to the European passport, the company once created could offer its cover throughout the European continent.

By creating a Takaful institution that invests its assets in accordance with the rules of Islamic finance, having a Shariah supervisory board as recommended by the AAOIFI and IFSB standards in force, produces a model allowing to obtain a consensus on its compliance, and in which consumers can have greater confidence.

The term 'sustainable' development was first mentioned in 1987, as defined by the UN World Commission on Environment and Development in the Brundtland Report: "Forms of development that meet the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet theirs.". This concept is reminiscent of the Maqasid Shariah that seek to promote everything that contributes to the preservation of creation.

“ In addition to being certified as compliant with European law and Shariah, it will also need to ensure that the recommendations of ISO 26000, which specifies the integration of social responsibility, governance and ethics standards, are implemented ”

In this respect, the Takaful institution, which wishes to perfect its implementation in Europe, will also have to apply these principles and be at the forefront of corporate social responsibility (CSR). In addition to being certified as compliant with European law and Shariah, it will also need to ensure that the recommendations of ISO 26000, which specifies the integration of social responsibility, governance and ethics standards, are implemented within organizations. To be at the forefront of CSR, this Takaful company of European law will also have to make investments that are both in accordance with the rules of Islamic finance but also those of socially responsible investment, in a way that to respect the letter of Islamic law but especially to embody the spirit. This will entice people who are attracted by Muslim ethical compliance but also



those who are looking for an alternative model closer to the values of solidarity, sharing and responsibility.

Review of 2018

In a context where the needs of the Muslim population are numerous and where there are many compulsory assurances, Takaful in Europe is still embryonic. In 2018, Takaful insurance offerings in continental Europe only concern life and health insurance and mainly life insurance products, ie savings-investment products.

SAAFI, a pioneer in Takaful in Europe, continued its development and worked on the satisfaction of other needs including financing funeral coverage. There is a great need among the Muslim community in Europe. There are many Muslims who wish to be buried in their home countries or in Europe according to the Islamic law.

Preview of 2019

SAAFI has therefore worked at the request of various non-profit associations and Muslim funeral societies to structure SAKINA Takaful, a financing funeral coverage adapted to these needs. Shariah certification has been awarded to the International Shari'ah Research Academy for Islamic Finance in Malaysia. SAAFI and its distribution network composed by financial advisors, insurance brokers, non-profit associations and funeral companies in the first quarter of 2019 will distribute this solution.

SAKINA Takaful is based on a Wakalah model, through membership in an underwriting non-profit association. The participants join a non-profit association called Bayt Al Mel and pay a membership fee to this association and a contribution to the Takaful fund which is managed by MUTAC a mutual insurance company. The association Bayt Al Mel will take out a contract on behalf of these members with MUTAC. The Wakalah fee will be known in advance and the Takaful Fund managed separately from the other assets of MUTAC. The claims will be settled from the Takaful fund and the surpluses donated to Bayt Al Mel's social action fund for use in solidarity actions.

Conclusion

In Europe, Muslims represent more than 16 million inhabitants with a banking and insurance equipment rate to be among the highest in the world. They are therefore in the world among those who have the largest number of banking services and insurance coverage compared to Muslims in other countries where banking and insurance services are significantly less developed. This high level of insurance penetration can contribute to the rise of Takaful institution in Europe if start-ups in the sector are able to develop themselves in order to become a major player. ^[2]

سيسوق في 2019 للجالية المسلمة "سكينة" أول تأمين إسلامي على الوفاة بفرنسا

ليستجيب لحاجة معبر عنها من طرف الجالية المسلمة، ويمكن هذا المنتج الذي سيسوق بالتعاون مع إحدى التعااضيات الفرنسية، التي قبلت فتح حساب خاص بهذا النوع من التأمين من الاكتتاب جماعيا أو فرديا، أي يمكن لعائلة أن تفتح حسابا واحدا كما يمكن الاكتتاب عبر الأنترنت، وبخصوص الفرق بين هذا التأمين والتأمين الكلاسيكي، أكد السيد نكاع، أن الفرق الأول هو كون الأموال التي يتم صيها من طرف المكتتبين في حساباتهم "لا يتم استثمارها في مشاريع ربوية"، أما الفرق الثاني فهو تطبيق مبدأ التضامن، حيث سيتم في كل نهاية سنة صب الأقساط الإضافية في "صندوق تضامن" تستعمل موارده في نقل جثامين أشخاص محتاجين أو غير مؤتمنين وهو ما يدخل في إطار الرؤية التكافلية والتضامنية للمالية الإسلامية، كما أضاف.

كشف الخبير والمؤسس الشريك لمكتب "صافي" للاستشارات حول المالية الإسلامية مليك نكاع، لـ "المساء" عن إطلاق منتج تأميني إسلامي بفرنسا ابتداء من سنة 2019 تحت مسمى "سكينة". ويتعلق الأمر بالتأمين على الوفاة "الموجه للجالية المسلمة في فرنسا".

حنان/ح

وأوضح السيد نكاع، في تصريح أدلى به لـ "المساء" على هامش الملتقى الجزائري للتأمين والصيرفة الإسلامية، أن هذا المنتج المالي الأول من نوعه في فرنسا، سيسمح بحل إشكالية نقل الجثامين التي يعرف الجميع أن تكلفتها عالية، مشيرا إلى أن ما هو موجود حاليا هو منتجات ربوية على مستوى المؤسسات المالية الكلاسيكية، ويأتي هذا المنتج البديل

El Massa – 27 novembre 2018



ACCUEIL ACTUS COUPS DE COEUR RAPPELS MODE DE VIE



Vendredi 24 Juin 2022

ACTUALITÉS

Sakina Funérailles : une tranquillité garantie !

HIER

sakina

Découvrez votre nouvelle assurance rapatriement !

Une solution Takaful mutualiste, solidaire, éthique et participative !

0 805 01 11 40
(APPEL GRATUIT)
WWW.SAKINA-TAKAFUL.FR

Devis Offert !

SAKINA S.A.S au capital de 10 000 € est domiciliée à la Place de l'Innovation, 88bis Jean-Cornier, CS 20 047 11 205 Marville Cedex 08. SAKINA S.A.S est une société de courtage d'assurance immatriculée à l'Orléans sous le numéro 30 006 107 et membre de la Chambre Nationale des Courtiers Indépendants en Assurance (CNCI) et de l'Union Française des Courtiers Indépendants en Assurance (UFCV). SAKINA S.A.S est une société de courtage d'assurance immatriculée à l'Orléans sous le numéro 30 006 107 et membre de la Chambre Nationale des Courtiers Indépendants en Assurance (CNCI) et de l'Union Française des Courtiers Indépendants en Assurance (UFCV). SAKINA S.A.S est une société de courtage d'assurance immatriculée à l'Orléans sous le numéro 30 006 107 et membre de la Chambre Nationale des Courtiers Indépendants en Assurance (CNCI) et de l'Union Française des Courtiers Indépendants en Assurance (UFCV). SAKINA S.A.S est une société de courtage d'assurance immatriculée à l'Orléans sous le numéro 30 006 107 et membre de la Chambre Nationale des Courtiers Indépendants en Assurance (CNCI) et de l'Union Française des Courtiers Indépendants en Assurance (UFCV).



qui oeuvrent pour notre communauté !

Ajib – 23 juin 2022